L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 27 FEVRIER 1894. — 67me Année

Voitures et Harnais, Voitures d'enfants Bicycles,
R. P. RANDALL,
54 & 56 Baronne.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

Dufour & Bonnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La, as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI 27 FEVRIER 1894.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par le shérif au local Nos 130 et 132 rue du Camp, le contenu, installations, etc, de l'hôtel Lafayette.

Par Stephen J. Derbès, coin des rues Magasins et Sonat, un lot de groceries, conserves, balances, installations, etc., aussi le contenu d'un café, vins, liqueurs, un cheval, un wagon et un jeu de harnais.

Par Albert Paul, à la résidence No 136 rue Bienville, meubles de maison, articles de toilette, faïences, verrerie, plaqué et autres articles.

La vérité sur le système protecteur en Louisiane.

De quoi un journal vraiment louisianais, et s'étant donné pour mission de soutenir les intérêts de la Louisiane, pourrait il bien entretenir ses lecteurs actuellement, si ce n'est de la question de l'industrie sucrière, puisque l'on fait, en ce moment, à cette industrie une guerre acharnée et qu'elle est menacée non seulement dans sa prospérité, mais même dans son existence.

Il faut bien l'avouer, notre Etat, nos campagnes sont victimes des affreux abus que l'on a faits au Nord du système de la protection. Un parti qui trouvait toute sa force dans l'appui que lui donnaient les hauts barons de l'industrie, leur accordait en retour une protection tout à fait de proportion avec les besoins de leurs usines. C'était non plus un moyen honnête de travailler et de maintenir leur industrie qu'on leur fournissait, mais un expédient peu avouable, à l'aide duquel ils pouvaient s'enrichir en peu d'années et improviser des fortunes colossales, scandaleuses. Qu'il y ait eu une réaction contre ce système honteux; que les populations aient fini par y découvrir ce qui s'y cachait réellement, c'est-à-dire une rouerie qui permettait au parti de peser sur les élections et de se perpétuer au pouvoir, rien de plus naturel; et l'on ne saurait assez les louer d'avoir réussi à débarrasser le pays d'une école politique qui ne travaillait qu'à la fortune d'un petit nombre au détriment des masses laborieuses.

Mais, était ce une raison pour englober toutes les industries, honnêtes ou non, sans aucune exception, dans un même anathème? Il est malheureusement trop vrai que les gros industriels du nord ont fait un indigne abus de la protection qu'on leur octroyait. Non seulement ils n'ont pas élevé les salaires des travailleurs, comme ils le devaient—car c'était là le but apparent des privilèges dont ils jouissaient—mais ils ne les ont pas maintenus au niveau où ils étaient. A mesure que le pouvoir républicain élevait les droits d'entrée sur leurs produits, ils baissaient les gages des ouvriers de leurs usines. C'est ainsi sous le couvert du bill McKinley qui avait été élaboré en leur faveur, ils en étaient arrivés à des diminutions successives qui ont fini par exaspérer leurs travailleurs et qu'il en est résulté plus de grèves qu'on n'en avait signalé auparavant. Il en a été ainsi, par exemple, dans l'industrie des soieries, dans celle de la poterie, en dépit de l'élévation des tarifs.

Et, maintenant, sous la menace du bill du tarif Wilson, les voilà qui méditent de nouvelles réductions, qui vont jeter le trouble dans leurs usines et provoquer de virulentes réclamations. Tout cela est parfaitement vrai et l'on n'aurait tort d'essayer de cacher ou de pallier des faits qui sont une honte pour la grande industrie du Nord. Il est faux que, comme on l'a dit au Congrès, le système protecteur tel qu'on l'a entendu jusqu'ici dans le parti républicain, se résume dans une question de gages. Souvent, trop souvent, ce système n'a servi qu'à l'enrichissement des gros industriels, sans aucun profit pour les travailleurs d'usines, et le tarif Wilson, en ce sens, a parfaitement raison. Il y a une foule de droits qui doivent être abaissés considérablement. Le tout est de savoir faire le triage, séparer l'ivraie du bon grain, et établir une juste distinction entre la protection vraie, honnête, nécessaire et la protection frauduleuse, telle qu'on l'a toujours pratiquée depuis vingt ans au moins.

Nous ne saurions protester assez hautement contre la prétention que l'on a en ce moment d'assimiler l'industrie de la Louisiane à celles du Nord et de l'Est dont nous venons de parler tout à l'heure.

Quel est le principal, sinon le seul argument mis en avant contre le tarif d'entrée sur les sucres étrangers? On a montré une liste de cinq à six cents planteurs. On a, entr'autres, cité une quarantaine de noms de planteurs qui touchaient une prime dépassant $50,000, et l'on s'est écrié: voilà à quoi sert la prime; à enrichir quarante gros propriétaires et quatre ou cinq cents autres moins importants, mais tous plus ou moins riches. Il en serait du rétablissement des droits d'entrée comme de la prime; il continuerait l'œuvre du bill McKinley. "Mort aux droits d'entrée sur les sucres!"

Il y là une erreur si évidente qu'on a de la peine à croire qu'on l'ait proférée de bonne foi. Il est très vrai qu'il y a, en Louisiane et au Texas, une quarantaine de planteurs qui reçoivent à eux seuls $3,500,000 de primes, près de la moitié du total de celles que paie l'Etat actuellement, et que le reste de la somme n'est distribué qu'entre quatre ou cinq cents personnes; mais c'est là un grossier trompe-l'œil. Il y a, en Louisiane, au moins 600,000 travailleurs, plus de la moitié de la population de l'Etat qui vivent de cette industrie, dont elle est le gagne-pain. Il y a de nombreux planteurs qui entretiennent non pas seulement, à l'époque de la roulaison, mais presque toute l'année, cent, deux cents, deux cent cinquante et trois cents travailleurs. Peut-on dire que la prime ou les droits d'entrée ne profitent qu'à quelques individus, quand plus de 600,000 en bénéficient.

Voit-on ici éclater à tout moment des grèves comme au Nord? non certes. Pourquoi? parce que tout ce monde-là reçoit des gages convenables, qu'on ne peut leur accorder qu'à l'aide de la protection, attendu que la concurrence ne nous vient que des pays où le travail est à vil prix.

Il y a donc là non seulement une industrie nationale à maintenir, mais une question véritablement humanitaire à résoudre.

Qui ne sait que si nos planteurs donnaient à leurs employés les mêmes infimes salaires qu'ailleurs on accorde aux Chinois et aux coolies, ils pourraient braver la concurrence du dehors? C'est, il faut le dire bien haut, la seule industrie des Etats-Unis qui ait ce genre de lutte à supporter.

Le Rénovateur des Cheveux de Hall fournit le principe nutritif qui alimente et supporte la chevelure.

LOUISIANE.

Nous lisons dans le *Sugar Bowl*:

Des pluies excessives ont arrêté les travaux d'ensemencement. Nous avons eu des pluies qui, d'ordinaire, tombent en janvier; mais comme l'ensemencement des cannes est achevé, il n'en est pas résulté beaucoup de dégâts. La canne, qui partout poussait vite, a été attaquée jusqu'à ras de terre; mais sous l'influence d'une température d'été, elle a de nouveau, repris de la vigueur et recommencé à pousser.

Naturellement, les mauvaises herbes poussent en même temps et si les pluies ne cessent pas bientôt, le plant sera encombré d'une végétation luxuriante.

Nous avons entendu très peu de plaintes sur l'état de la semence. L'hiver a été si sec et si remarquablement doux, que le plant n'a pu être attaqué. Cependant après toutes les pluies que nous avons eues, s'il survenait de grands froids, tout ce qu'il y a dans le sol pourrait en souffrir et pourrir. Mais la saison est trop avancée pour que nous ayons à redouter un pareil résultat. Par conséquent, nous avons, cette fois encore, la perspective d'une abondante récolte, vu que l'on a planté beaucoup plus qu'à l'ordinaire.

On a jusqu'ici semé très peu de maïs, par suite des pluies et il est probable que ce qui a été semé a pourri, à cause des pluies.

Les planteurs ont semé peu de riz, à cause des pluies—là où l'on a mis en terre, il a mis en terre, il a dû être attaqué. La récolte en sera assez peu abondante.

Les jardiniers ont fait de sérieuses pertes, à cause des pluies; mais les fruits ont bien poussé et, promettent énormément.

—MM. Landry et Dugas, propriétaires des deux habitations sucrières: Netto way, paroisse Iberville, dirigée par M. Désiré P. Landry, et Sweet Home, paroisse Assomption, vont construire, cette année, un moulin à six cylindres. Ils sont de ceux—en petit nombre—qui ont le courage d'aller de l'avant, malgré la guerre que l'on fait à l'industrie sucrière.

—M. John Foos qui a vendu sa part de la propriété Shady Side $90,000, a manifesté l'intention de continuer la culture du sucre. Voilà plus de vingt-quatre ans, qu'il fait du sucre; il aime cette industrie. Probablement il restera dans l'Etat et essaiera de monter une usine centrale; c'est le seul moyen de maintenir l'industrie et d'y gagner quelque argent, si l'on persiste à laisser le sucre sans protection.

—Le *American Economist*, organe de la ligue du tarif protecteur fulmine contre le bill Wilson. Il est, dit-il, difficile de concevoir comment les planteurs sucriers de la Louisiane ont pu rester si longtemps alliés à un parti qui s'intitule le parti du libre-échange; avec un parti qui vient de jeter brutalement l'industrie sucrière pardessus bord; avec un parti qui a été infidèle à toutes ses promesses en fait de protection.

On comprend cependant qu'au point de vue de la politique proprement dite, ils aient fait alliance avec les libre-échangistes; mais l'heure est venue pour eux de soutenir la politique nationale de protection et de s'associer avec les protectionnistes, sans quoi l'industrie de tout l'Etat est perdue.

Dans de pareilles circonstances, nous invitons cordialement les représentants des intérêts sucriers de la Louisiane à s'entendre avec M. John T. White, de Jeanerette, pour adopter une ligne de conduite dans l'avenir et sauver leur industrie, si la chose est encore possible. Le *Sugar Bowl* ajoute: Le temps est en effet venu pour la Louisiane de s'organiser en vue de la protection de ses intérêts. Le Col. Louis Bush qui avait été secrétaire d'Etat avant le Capt. White n'a pas été soutenu, comme il devait l'être. S'il l'avait été convenablement, nous aurions pu éviter les tristes extrémités auxquelles nous sommes réduits aujourd'hui.

—Sait-on combien il y a d'orangers sur les trois habitations de Orange Farm, McDonogh Farm et Louisa, dans la paroisse Plaquemine? Sur Orange Farm, 12,000 arbres; sur McDonogh, 9,000; et sur Louisa, 18,000; en tout 39,000.

—La grande usine centrale de MM. Oxnard et Sprague, paroisse Ste-Marie, a terminé sa roulaison le 21 janvier après avoir travaillé 72 jours et 17 heures. On y a produit 24,946 barils de sucre, ou 9,486,206 livres; plus 325 barils de seconds sucres qui ne sont pas encore achevés. On a roulé une moyenne de 675 tonnes 1½, soit un total de 49,000 tonnes pendant la saison. 12,572 tonnes avaient été achetées au dehors, dans la paroisse.

Voici la liste: Chez M. J. M. Courrège, 68 1½ tonnes; chez M. Eloi Broussard, 149 1½ tonnes; chez M. J. Curtis, 156 1½ tonnes; par le chemin de fer de M. Robertson, 1,715 3¼; par celui de M. Delahoussaye, 2,111, chez M. A. E. Hall, 3,000; chez MM. Aucoin, Breaux, Renoudet et Cie, 174; chez M. Pharr, 3,610; chez M. Delcambre, 88 par chemin de fer et 38 tonnes par bateau. Le montant payé pour ces cannes a été de plus de $50,000. L'usine a employé, pendant la roulaison, 277 ouvriers.

L'ŒUVRE INÉDITE DE M. RENAN.

Nous verrons bientôt, écrit un rédacteur du *Figaro*, cette *correspondance* remontant aux années du séminaire, et à celles qui ont suivi, cette correspondance entre Renan et sa sœur dont Mme Renan a bien voulu me parler au cours de la visite que j'ai rendue à la digne compagne du maître défunt.

"On ne trouvera pas, me dit-elle, dans cette correspondance des détails intimes sur aucun des deux correspondants. C'est traité, en quelque sorte, d'une façon tout impersonnelle. Ainsi ma belle-sœur, à cette époque, avait été obligée par ses parents à se faire gouvernante dans une famille de Pologne. Il n'est presque fait aucune allusion à cette circonstance, si ce n'est, de ci de là, par une plainte sur le retard que les lettres mettent à parvenir. L'intérêt de ces lettres est ailleurs."

D'après ce que me dit Mme Renan, cette correspondance est surtout curieuse au point de vue de l'évolution qu'a suivie la pensée du grand écrivain. Il était, à ce moment, sur le point de quitter le séminaire. Il fait part de ses hésitations à sa sœur. Ils en discutent longuement. Il lui communique ses impressions au fur et à mesure de ses lectures et de ses classes. On voit là avec quel perpétuel retour sur lui même, avec quelle profondeur et quel sérieux Ernest Renan se décidait dans les conjonctures graves de sa vie, avec quelle religion presque il envisageait les charges et les devoirs.

On y voit aussi la façon ferme, lucide, affectueuse, dont sa sœur l'encourageait toujours dans la grande voie qu'il devait suivre. Elle le fortifie même dans l'esprit de renoncement et de pauvreté, car enfin, comme il l'a dit lui-même ailleurs, quitter le séminaire, c'était bien abandonner le certain pour l'incertain.

Je ne crois pas, toutefois, que Mme Renan soit décidée à publier cette correspondance tout de suite.

Ce qui lui tient à cœur en ce moment, c'est la publication de deux volumes de mélanges. Renan lui-même avait arrêté le titre du premier de ces volumes, qu'il voulait appeler *Mélanges sémitiques*.

Nous emprunterons notre mot de la fin à une nouvelle pièce qui se joue actuellement au Théâtre-Français:

On demande à un personnage s'il aime la poésie.

—Si je l'aime, dit-il, parbleu! cette bonne poésie.... elle nous permet de tutoyer les femmes qui nous plaisent.

Les Catacombes de Paris.

Il y a longtemps, dit Jean Frollo, du *Petit Parisien*, qu'on n'avait parlé des catacombes de Paris. Cela ne pouvait durer, malgré tout le zèle que mettent les ingénieurs de la ville à en surveiller les sous sols.

Cette fois, c'est une rue tout entière,—dont le nom rappelle un des plus vieux souvenirs de l'ancien Paris, celui du bandit Issouard qui jadis avait établi dans ce quartier le centre de ses opérations—c'est la rue de la Tombe-Issoire qui menace de combler de ses maisons et de ses pavés les carrières que creusèrent nos aïeux.

Le mal est d'ailleurs réparable, et les ingénieurs en ont guéri bien d'autres: la reprise en sous-œuvre des assises de la rue et des maisons menacées ne présentera même pas, pour les gens du métier, le même intérêt que la consolidation des maisons portant les numéros 79 et 81 du boulevard Saint-Michel, victimes de l'avant-dernier accident de ce genre.

Le 30 juillet 1880, vers cinq heures de l'après-midi, au cours d'un orage épouvantable, un gouffre de 18 mètres de long sur 7 mètres de large et 11 mètres de profondeur, s'ouvrit subitement, entraînant les fondations du mur de façade de ces maisons. Le coiffeur qui occupait une des boutiques du numéro 79 s'asseyait pour dîner, quand la table, les mets servis, la devanture, les fauteuils et les pots de pommade disparurent comme dans une trappe.

La maison avait été solidement construite, puisqu'elle resta debout, et attendit que les architectes eussent comblé le vide sur lequel elle restait suspendue. Pour éviter une ruine complète, on dut creuser des puits profonds de 19 mètres, les remplir de maçonnerie jusqu'au niveau des caves, et relier les piliers ainsi formés par des arcs reliés à la façade. Le travail dura moins de six mois et s'acheva sans accident.

* * *

Depuis, on a fait mieux encore. En 1887, on s'aperçut que deux des piles soutenant les bâtiments de la grande imprimerie Lahure, rue de Fleurus, venaient de fléchir. L'établissement tout entier menaçait de crouler. On fit des fouilles, et l'on constata bientôt que tout le sous-sol était miné, et que les lourdes machines tout le jour en mouvement n'étaient plus supportées que par une mince couche de terre friable.

Le cas était grave; mais les entrepreneurs firent merveille. Pour courir au plus pressé, on étaya solidement le plafond des carrières, puis, sans arrêter, même une demi-journée, le travail des ouvriers, on enleva par un trou percé dans une des cours, les gravats dont était encombrée la carrière, et on les remplaça par de la maçonnerie et du béton.

Grâce à ces précautions, l'accident passa inaperçu, mais il n'en avait pas été de même de ceux qui l'avaient précédé: celui du passage Gourdon, par exemple, où le 9 mai 1879 deux maisons furent ébranlées jusqu'au faîte, pendant qu'une troisième s'enfonçait tout entière, ne laissant même pas aux habitants le temps de sauver leurs objets précieux.

Deux années de suite, le 21 juin 1876, et le 29 avril 1877, la rue de la Santé fut gravement éprouvée; à chaque fois, trois maisons situées presque face à face furent complètement détériorées.

Chose étrange, pour retrouver une pareille série de catastrophes, il faut remonter presque exactement de cent ans. C'est de 1774 à 1779 que se produisirent les premiers éboulements, par lesquels l'attention des pouvoirs publics fut appelée sur les dangers que présentaient les anciennes carrières imparfaitement comblées.

Il y en eut cinq presque coup sur coup: sur l'emplacement actuel de la rue Denfert-Rochereau, alors route d'Orléans, une seconde dans la même rue; puis une autre à Vaugirard, une quatrième rue Notre Dame des-Champs, et enfin, la plus grave, à Ménilmontant, où sept passants furent engloutis dans une ancienne carrière à plâtre et ne furent retrouvés qu'après vingt cinq jours de recherche.

* * *

Tout cela ne serait guère rassurant pour les Parisiens si l'emplacement des anciennes carrières n'était à peu près complètement connu et surveillé avec soin, et surtout si la plus grande partie des quartiers de Paris n'étaient entièrement à l'abri de catastrophes de ce genre.

Depuis la conquête romaine jusqu'à la fin du moyen âge, nos aïeux qui ne connaissaient pas nos moyens actuels de transport, trouvaient fort simple d'extraire du sol même les pierres dont ils avaient besoin pour leurs maisons ou les monuments publics. Le palais des Thermes, Saint-Julien-le-Pauvre, Saint-Germain-des-Prés, Notre-Dame, Saint-Séverin ont été ainsi construits.

Après la pierre, on chercha le plâtre, et l'on en trouva à Montmartre, à Ménilmontant et à Belleville, de même que le calcaire abondait à Vaugirard, à Montrouge, sous les côteaux entourant la Bièvre et à Passy.

Ces quartiers ont donc seuls à se préoccuper de leurs sous-sols, et encore les travaux gigantesques nécessités par la construction, en ces régions, de divers monuments publics, ont-ils écarté les plus graves dangers.

L'Etat ou la Ville ne peuvent pas toujours en effet choisir leurs emplacements, et nombre de palais ou d'édifices publics reposent sur les anciennes carrières. Pour ne citer que les plus connus, la tour de droite du Trocadéro est soutenue par quatre piliers cubant 800 mètres; le lycée Montaigne et l'Ecole de pharmacie ont au-dessous de leurs caves 1,400 mètres de souterrains.

La mairie du treizième arrondissement, l'Ecole normale, le Jardin des Plantes, le Val-de-Grâce, les Gobelins, la Salpêtrière, l'Observatoire, la prison de la Santé, la gare Montparnasse ont également nécessité, avant de sortir de terre, une consolidation minutieuse et très coûteuse du sol sur lequel ils reposent.

* * *

Passants et visiteurs ne se doutent guère de ces faits, à peine connus de quelques vieux Parisiens, amoureux même des verrues de leur belle ville, et, pour les leur rappeler, il faut des accidents comme celui des jours derniers.

Pour beaucoup, les catacombes se bornent au petit coin qu'en 1785 on aménagea pour y transporter les débris humains du cimetière des Innocents, après que les émanations de ce charnier eurent asphyxié plusieurs voisins dans la rue de la Lingerie.

Ce musée macabre s'est enrichi depuis, au lendemain de tous nos troubles. Victimes des combats du 12 août 1792, nobles et prêtres massacrés dans les prisons au mois de septembre de la même année, ossements retirés de tous les cimetières désaffectés ou découverts dans les multiples embellissements de Paris, débris gallo-romains trouvés dans les fouilles de la nouvelle Sorbonne et squelettes de fédérés de 1871 trouvés en 1878 dans les fouilles de la rue de Phalsbourg, tous dorment là pêle-mêle, à peine troublés dans leur repos par de trop rares visiteurs, 12,000 par an environ.

Il y a là les restes d'au moins cinq ou six millions d'hommes; l'ossuaire est plein à regorger, et si la crémation n'était venue absorber les débris des fosses communes des cimetières parisiens, il eût été bientôt nécessaire d'aménager pour cette funèbre destination de nouvelles galeries.

* * *

Comment, dans notre siècle utilitaire, ne s'est-on pas demandé si l'on ne pouvait utiliser plus pratiquement l'immense développement de ces souterrains? Dans quelques-uns, aux bords de la Bièvre, et surtout en dehors des fortifications, on a créé des champignonnières.

Quelques brasseurs, un fabricant de colle, un chocolatier y ont installé leurs laboratoires et s'en trouvent fort bien. Mais combien de places encore inoccupées, combien de carrières sèches, solides, attendent encore des amateurs!

En soirée:

Un monsieur, légèrement fumiste, présente un ami au maître de la maison:

—M. Untel, vétérinaire.

—Pardon, rectifie l'autre, je suis docteur en médecine; mon ami me qualifie de vétérinaire parce que je l'ai soigné!

UNE CITÉ GALLO-ROMAINE.

D'importantes découvertes archéologiques ont été faites à Oisseau, petite localité du département de la Sarthe, par M. F. Liger, ancien architecte de la ville de Paris, auquel on doit déjà d'intéressants travaux sur la géographie historique des Gaules pour la région de l'Ouest.

M. F. Liger a adressé à ce sujet à M. Paul Vayer, inspecteur des travaux historiques de l'Hôtel de Ville, une communication sur l'état des constructions qui ont été exhumées avec le soin que Flaubert eût mis à découvrir les palais d'Hamilcar. Le bourg d'Oisseau-le Petit, situé à neuf kilomètres au sud d'Alençon, se distingue par cette appellation d'un autre bourg situé dans le département de la Mayenne, où naquit le fameux capitaine du quinzième siècle, Ambroise de Loré. Dans une brochure qui a été publiée l'année dernière, M. F. Liger avait exposé les motifs qui le portaient à voir dans les ruines très nombreuses qui sont répandues sur le territoire d'Oisseau les vestiges d'une cité gauloise détruite à la fin du troisième ou au commencement du quatrième siècle de notre ère. Les édifices qui subsistent tels que temples, théâtre, cirque, aqueduc et constructions de toute nature sont répartis sur une surface de plus de cent hectares en y comprenant les restes d'un oppidum gaulois. Faut-il voir dans ces ruines les traces de l'antique Vagoritum de Ptolémée ou bien le Nudionnum qui s'élevait sur l'emplacement actuel du d'Oisseau-le-Petit? Telle est la question que s'est posée la direction des travaux historiques qui estime que ces vestiges sont bien ceux d'un établissement gallo-romain sur lesquels les Romains ont greffé une ville.

Quoi qu'il en soit, les découvertes de M. F. Liger sont destinées à attirer, croyons-nous, l'attention du monde savant. Parmi les édifices remis au jour, quelques uns ont des proportions considérables. L'un d'eux, dont le caractère n'a pu encore être déterminé, ne mesure pas moins de 75 mètres de longueur. Le théâtre, qui mesure 55 mètres de diamètre, est situé à proximité d'une voie romaine qui se dirigeait du Mans vers Caen et dont toutes les substructions sont demeurées intactes. Son aspect est essentiellement romain.

Tel est le problème d'archéologie dont nous offrons l'énoncé comme une primeur aux "découvreurs" de villes mortes et qui occupe en ce moment M. Liger, l'inspecteur général des monuments historiques.

LE LANGAGE DU CŒUR ET DE LA RAISON.

Mgr Mathieu, évêque d'Angers, vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse, à l'occasion du Carême, une lettre pastorale sur l'esprit chrétien, dont voici la conclusion:

"Prêtres et laïques préoccupés du problème social, qui allez aux ouvriers et aux indigents pour tâcher de les ramener vers Dieu, ah! votre évêque bénit vos efforts et voudrait voir se multiplier votre valeureuse phalange. Catholiques, ne permettons à personne d'aimer le peuple plus que nous et d'étudier avec plus de soin que nous les moyens d'alléger son fardeau; mais en même temps défions-nous quelque peu des entraînements de notre générosité même. Ne flattons pas ceux que nous voulons sauver, n'excitons pas chez eux des espérances que personne ne réalisera jamais et ne jetons pas l'huile sur une flamme déjà si ardente.

"En nous joignant aux déclamateurs qui irritent la foule et la poussent au désordre, nous renouvellerions la faute de nos pères qui ont payé si cher leur enthousiasme naïf de 1789. Ne pouvant suivre les agitateurs jusqu'au bout, nous deviendrions leurs victimes et nous serions, malgré nos intentions excellentes, les Girondins de la révolution nouvelle que nous aurions contribué à déchaîner. Qu'une autre révolution, toute bienfaisante et pacifique, s'opère dans le monde, au nom de Jésus-Christ, hors duquel il n'y a pas de salut, par l'effusion de cette foi et de cette charité ardentes qui ont converti les barbares et formé la chrétienté! Que l'esprit de Jésus souffle et qu'une fois encore la face de la terre soit renouvelée!"

En famille. Papa interroge.

—Maurice, à quelle école voudras-tu aller?

—A l'Ecole polytechnique,

—Et toi, Robert?

—A l'école.... buissonnière.

Les Cancers, les tumeurs cancéreuses, sont guéris par les vertus purifiantes de la Salsepareille d'Ayer.

TO-KALON! TO-KALON!
Ne buvez rien autre chose; mais buvez-le pur. C'est le fameux To-Kalon de
PAUL N. VERNEUILLE,
Seul Agent,
129 rue Royale, coin Toulouse.

Louisville & Nashville R. R.

La première excursion régulière du dimanche, le 4 mars et tous les dimanches, durant la saison. Ticket, un dollar. En vente, les samedis, au bureau de tickets de ville coin des rues St-Charles et Commune; et les dimanches matin, au dépôt, rue Canal.
JOHN KILKENY, D. P. A.
C. MARSHALL, Surintendant.
27 fév—27 mars 1, 3.

Résultat de la quête du dimanche, 25 février, en faveur des Pauvres de la Conférence de St-Vincent de Paul de la Cathédrale St-Louis.

Corbeille de Mlle	A. S.	$44 45
" " "	A. O.	30.41
" " "	L. D.	30.40
" " "	L. W.	26.80
" " "	C. G	17.25
Neuf autres corbeilles		62.15
Total		$211.46

C'est avec un profond sentiment de reconnaissance que la Conférence remercie toutes les âmes généreuses qui ont contribué à procurer ce beau succès.
E. G. DUREL, Président.
27 fév—1f

Les privilèges des barres vestiaire et salle de souper, pour le Grand Bal Paré et Masqué donné par l'Association de Bienfaisance de St-Maurice, à la salle de la Parfaite Union, la nuit de St-Joseph, le 19 mars 1894, seront vendus aux enchères au plus offrant le DIMANCHE, 4 mars 1894, à 3 heures 30 de l'après-midi, à la salle de l'Association, coin des rues Hancock et Chartres.
P. ESCAT, Chairman.
25 fév—

PETIT JOURNAL (de Paris).
On demande un Agent actif et solvable pour la vente du Petit Journal et du Journal Illustré de Paris.—Ecrire immédiatement à M. Dermigny, Agent Général pour l'Amérique du Nord, 126 W. 25th str., New York.
Les anciens lecteurs du Petit Journal, de son supplément illustré, etc, peuvent également, en envoyant les fonds à M. Dermigny, avoir leurs numéros en retard et continuer à recevoir leurs journaux. 21fév—7f

New Covington, St-Tammany, Propriétés Foncières.
G. W. MASON.
Correspondance sollicitée. Maisons à louer. collections de loyers En ville les dimanches et les mercredis. COVINGTON, La.
4 fév—1m dim

Semence de Riz! Semence de Riz!
Semence de Riz de choix du Honduras et de la Caroline à vendre par
JOSEPH BUHLER,
Planters' Rice Mill 62 rue Decatur.
9 fév—1m

THE LEON QUEYROUZE
Commission Co. Limited,
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
69 et 71 RUE TCHOUPITOULAS

"Les Cicatrices Seules Restent,"

Dit Henry Hudson, de la Cie. "James Smith Woolen Machinery" de Philadelphie (Pa.), qui s'exprime ainsi:

"Parmi les nombreux certificats que je vois, à propos de certaines médecines qui accomplissent des guérisons, purifient le sang, etc., aucun ne m'impressionne plus que ma propre expérience. Il y a vingt ans, à l'âge de 18 ans, j'avais aux jambes des enflures qui crevaient et devenaient des plaies suppurantes. Le médecin de notre famille ne pouvait m'apporter aucun soulagement et on craignait que les os ne fussent atteints. A la fin ma bonne vieille

Mère me Poussa

à essayer la Salsepareille d'Ayer. J'en pris trois bouteilles, les plaies se guérirent et je n'en ai ressenti depuis. Les cicatrices seules restent, ainsi que la mémoire du passé pour me rappeler le bien que la Salsepareille d'Ayer m'a fait. Je pèse maintenant deux cent vingt livres et je jouis d'une parfaite santé. Je voyage depuis les douze dernières années, et j'ai remarqué que la Salsepareille d'Ayer fait des annonces dans toutes les parties des Etats Unis, et c'est toujours avec plaisir que je parle du bien qu'elle m'a fait."

Salsepareille d'Ayer.
Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Cie., Lowell, Mass.
En guérit d'autres, vous guérira.

E. BARBIER,
Horloger - Bijoutier
60, rue Royale, 60
Entre Bienville et Conti.

Grand assortiment de MONTRES, PENDULES, DIAMANTS, BIJOUTERIE.
Lunettes et Pinces-nez.
RÉPARATIONS DE MONTRES, PENDULES, Bijouterie et tous objets concernant sa profession.
Garantie complète, Prix modérés.
1er déc 93—1an

Magasin du Bon Marché
61.......RUE ROYALE.......61
F. A. BRUNET
Grande spécialité en Diamants, Argenterie et Montres en tous genres. Aussi Pendules, Lunettes, Jumelles, Cannes à pommes d'or et d'argent. Réparations de Bijoux en tous genres, etc.
14déc 93—1an

Au public.
Nous désirons faire savoir au public en général que notre bâtisse comprenant le Réfrigérateur est maintenant en pleine opération, et nous serions heureux que vous vinssiez n'importe quel jour pour y voir travailler. Notre bâtisse ayant été érigée strictement conforme aux plans approuvés par le Bureau de santé, c'est une garantie positive que tous les animaux abattus ici sont parfaits sous tous les rapports.
Nous vous prions instamment de demander à votre boucher de la viande d'animaux tués à nos abattoirs, car nous sommes persuadés que vous la trouverez supérieure à toute autre jamais offerte au public.
D. JACKSON,
Président du People's Slaughter House and Refrigerator Company, Limited.
21 janv—

HOTEL GRUNEWALD,
Rue Baronne, près Canal.
PLAN EUROPEEN.
Moderne, "Homelike", Complet.
W. W. HOWD, Gérant.
17fév—1m

Vient de paraître
L'Edition Américaine Hebdomadaire du Journal des Débats.
(32 pages et couverture format in 4°)
Comprend la revue complète des événements de la semaine, de très nombreux articles littéraires, des nouvelles et des romans, etc. Principaux rédacteurs: A. Dumas, L. Halevy, Lavisse, Gréard, Vogué, Brunetière, de l'Académie française; Jules Lemaître, de Molinari, Leroy-Beaulieu, Charmes, Deschanel, Paul Bourget, de Parville, etc.
Abonnement $5 par an, remboursables en publicité ou donnant droit à une prime.
S'adresser à la librairie L. DERMIGNY, 126 W. 25th sts., New York, à sa succursale 1,608 rue Notre Dame, Montréal et à tous ses correspondants aux Etats-Unis et Canada. Spécimen gratuit envoyé par demande.
On demande de bons agents dépositaires pour la Louisiane.
19déc—3m—Dim Mar Je

SOARDS'
1894—NEW ORLEANS—1894
City Directory
Est maintenant reconnu comme étant le meilleur Directory qui ait jamais été publié dans cette ville. Une aide de la plus grande valeur pour les négociants. Procurez-vous-le immédiatement.
City Directory (Directory de la ville) prix $6 00
Business Directory (brochure) prix $1 00
Mappe de la ville (lithographiée en 3 couleurs) 50
Il ne reste que quelques exemplaires du Directory de 1893, laissés entre les mains de l'éditeur à la suite de décès des souscripteurs.
N'importe lequel des livres mentionnés ci-dessus est envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis après réception du prix demandé.
L. SOARDS, Editeur,
5 Commercial Place.

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS
Venant d'être reçu de France des premières maisons, des feutres et autres articles pour la réparation de pianos, à laquelle je donne mon attention personnelle: plus de trente ans d'expérience. Spécialités pour les accords de pianos; ordres de la campagne promptement exécutés.
20 mars—

C. E. KELLS & M. VIET
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre [illegible] le ressort de leur art. [illegible] de palais artificiels.

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlets de la rue du Canal. 2me district
1ernov 92—1 an—mer.jeu.dim

ADRIEN ARNAUD,
Ancien contremaître chez Boissier, de Paris et Maillard, de New York
Confiserie Parisienne de Premier Ordre.
Fabrique, rue des Ursulines, 50.
Spécialité de Bonbons fins et de chocolats, genre Marquis.
Marrons Déguisés, Desserts et Pièces Artistiques pour Soirées.
Tous articles fraîchement faits chaque jour.
6 oct—jeud dim—1 an

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290
Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.
—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLÉANS—
Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore. C. M. Soria.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire
12 nov—92—1 an J. G. PEPPER, Député Sous-Secrétaire.

HY WELLMANN, Président. CHAS H. SCHENCK, Vice-Président.
BANQUE D'ÉPARGNES TEUTONIA,
(TEUTONIA SAVINGS BANK.)
127.......RUE DE LA COMMUNE.......127
Reçoit des dépôts D'UN DOLLAR et au-dessus tous les jours de 9 h. du matin à 3 h. de l'après-midi, et, en outre, le lundi, de 5 h. à 7 h. de l'après midi.
Intérêt, au taux de TROIS POUR CENT par an, payable tous les six mois APRÈS TROIS MOIS.
W. W. WEISS, Caissier.
16 sept—1an M. ERNEST CASSARD, Payeur.

Compagnie d'Assurances PHŒNIX de Hartford, Conn.
—SUCCESSEURS DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Actif, valeur réelle.......$5,896,392
Pertes réglées à la Nouvelle Orléans, ainsi que le font les Compagnies locales.
JULES TUYES, Agent-Résident.
29mai—1an 39 RUE CARONDELET.

Succursale de la Compagnie d'Assurances du Sun Mutual
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
No 68 rue Royale.

Capital payé	$500,000 00
Actif, 1er janvier 1894	969,967 28
Surplus	186,016 73

J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHS. LAUDUMIEY. CHS. D. FOUCHER. OCTAVE LABARRE.
18 juin93—1 an

Tout le Monde est Invité à Venir et Entendre
Le
MERVEILLEUX PIANO A. B. CHASE,
Avec Pédal Octave, chez

PHILIP WERLEIN,
135 rue du Canal,
Où M. W. J. Voges le fera entendre.
2avril—1an—dim mar ven

BELLES MONTRES, PENDULES,
Françaises et Américaines.
Diamants et autres Précieuses Pierres,
Magnifique Bijouterie, Belle Argenterie Richement Ciselée et Argenterie Plaquée, etc., etc.
FRANTZ & OPITZ,
BIJOUTIERS ET JOAILLIERS,
No 17 RUE BOURBON, PRES CANAL.
1er sept

TRENTE-HUITIÈME ETAT ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurances du Sun Mutual,

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Nouvelle-Orléans, 1er Janvier 1894.

Conformément aux exigences de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1893.

Primes reçues—			
Des risques d'incendie	$721 545 09		
Des risques de rivières	41,796 84		
Des risques maritimes	14,484 10	$777,826 03	
A ajouter non terminées de 1892		209,035 99	
		$986,862 02	
A déduire—			
Réservé pour non terminées de 1893	208,626 70		
Primes retournées	136,730 48		
Réassurances	151,725 96	497,083 14	$489,778 88
A ajouter—			
Reçu pour intérêts		40,581 34	
Reçu pour loyers		3,442 80	44,024 14
Total net des recettes			$533,803 02
Commissions	$62,292 77		
Taxes et licences	8,043 32		
Dépenses	82,497 23		$152,833 32
Pertes—			
Pertes d'incendie payées	223,635 07		
Pertes de rivières payées	1,711 86		
Pertes maritimes payées	1,960 11		
Pertes totales payées	227,307 04		
Pertes non payées	54,598 85	281,905 89	
10 pour cent de dividende sur le fonds capital payée durant l'année	49,840 00		
Taxes sur l'actif	6,564 96	56,404 96	$491,144 17
Profit net sur les opérations de 1893			$42,658 85

ACTIF.

—BONS—	Valeur au Pair.	Valeur du Marché.	
Bons de l'Etat de la Louisiane	$159,000 00	$151,845 00	
Extended Bonds consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans	252,000 00	254,490 00	
Bons à prime de la ville de la Nouvelle-Orléans	21,160 00	35,125 60	
Bons constitutionnels de la ville de la Nlle-Orléans	50,000 00	50,000 00	
Bons de la ville de la Nouvelle-Orléans	12,600 00	12,600 00	
Bons de la ville de la Nouvelle-Orléans	10,000 00	13,500 00	
Bons de 1re hypothèque de la Odd Fellows' Hall Association	5,000 00	5,000 00	
Bons de 1re hypothèque du Bataillon Washington Artillery	1,500 00	1,500 00	
Bons de 1re hypothèque du New Orleans City Water Works	5,000 00	5,750 00	
Bons de 1re hypothèque de la Christ Church de la Nouvelle Orléans	1,000 00	1,000 00	
Bons de 1re hypothèque de la New Orleans Brewing Association	500 00	475 00	
Bons de 1re hypothèque de la Grand Lodge F. & A. Masons	1,000 00	1,000 00	
Bons de 1re hypothèque de la National Automatic Fire Alarm Co	2,980 00	2,980 00	
New Orleans, Jackson and Great Northern R.R.	3,000 00	500 00	$535,765 60
—ACTIONS—			
170 Actions de la New Orleans Water Works Co	17 000 00	19,040 00	
11 Actions de la New Orleans Brewing Association	1,100 00	605 00	
35 Actions de la National Automatic Fire Alarm Co	1,400 00	1,400 00	
27 Actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane	2,700 00	2,781 00	
188 Actions de la New Orleans Canal and Banking Co.	18,800 00	30,456 00	
1 Action de la New Orleans Insurance Association	30 00	20 00	
1 Action de la New Orleans Cotton Exchange	200 00	100 00	
1 Action de la New Orleans Board of Trade	50 00	50 00	
1 Action de la Mechanics, Dealers and Lumbermen's Exchange	50 00	50 00	
1 Action de la French Opera Association	250 00	150 00	
50 Actions de la Provident Savings Trust and Safe Deposit Bank (25) pour cent payés	1,250 00	1,250 00	
86 Actions de la Texas and Pacific R. R. Co	8,600 00	731 00	56,633 00
Propriétés foncières dans la ville de la Nouvelle-Orléans—5 propriétés rue Camp, rue Magasins, rue Quatrième			54 000 00
Prêts garantis par collatéral			46 549 91
Prêts garantis par hypothèque			3,800 00
Comptant en Banque et au bureau			170,909 86
Primes en cours de collection, $102,308 91, prises à			97,308 91
Actif total			$ 69,967 28

PASSIF.

Fonds-capital	$500,000 00
Réserve pour les pertes non payées	54,598 85
Réserve pour les dividendes non payés	16,975 00
Réserve pour les risques non terminées et non payées	208,626 70
Réserve pour les réassurances de rivières non payées	3,750 00
Surplus net	186,016 73
Total	$969,967 28

L'état de situation qui précède est une copie juste, vraie et correcte des livres de la Compagnie.
L. M. FINLEY, Président.
CHARLES JANVIER, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi ce 16me jour de janvier 1894
SAMUEL FLOWER, Notaire Public.
26jan—

EUROPE.
En vente, billets d'aller et de retour, pour tous points, sur n'importe quelle ligne de vapeurs, ainsi que traites et mandats.
FRANK J. ORFILA & CIE.,
AGENTS,
19 rue du Camp.
Succursale, coin Bourbon et Toulouse.
L. P. BOUBY, Gérant.
27 sept—1 an.

Avis.
Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c. 75c et $1.00.
J. S. LANDRY
J. S. LANDRY, Surintendant. Agent général pour le Frêt et les Passagers
25 oct—sem et dim

AMUSEMENTS.

GRAND OPERA HOUSE.
Une semaine, commençant Dimanche 25 février, Matinées Mercredi et Samedi.
D. W. Truss & Co.
Annoncent la première représentation à la Nouvelle-Orléans de l'Opéra Comique en renom
WANG.
Edwin Stevens et une distribution importante de 60. Le Merveilleux Eléphant, Un chœur séduisant d'enfants.
Dimanche, 4 mars—WILSON BARRETT.
27 fév—

ACADEMIE DE MUSIQUE.
La Semaine Commençant le Dimanche, 25 Février.
Matinées Mercredi et Samedi.—La belle pièce de DENMAN THOMPSON,
"THE OLD HOMESTEAD"
Pas d'augmentation dans les prix.
Dimanche prochain—Marie Jansen dans "Delmonico at 6," Sièges en vente Jeudi.
25 fév—6f

THEATRE ST-CHARLES.
Ce Soir et Mardi, Jeudi et Samedi, Matinées.
"STILL ALARM."
Par Joseph Arthur,
AUX PRIX POPULAIRES.
Dimanche prochain — Alexander Salvini.
25 fév—6f

NANA Une Ovation Continuelle!
Le tableau le plus merveilleux et plus extraordinaire que l'on puisse voir dans le monde entier est maintenant exposé tous les jours au
No 156 RUE DU CANAL,
Près Baronne.
La superbe peinture de Suchorowsky, "Nana," la reproduction la plus parfaite et la plus élevée de la forme nue qui ait jamais été rêvé et n'inspire aucune pensée impure.
Heures, 9 A. M. à 10 P. M.
Entrée.......25 cents
25 fev—dim, mar, jeu

Crescent City Jockey Club.
SAISON D'HIVER.
Commençant le 9 décembre, 1893, et se continuant pendant
100 JOURS!
Cinq courses tous les jours!
Que le temps soit beau ou mauvais.
C. S. BUSH, directeur.
SHERIDAN CLARK, secrétaire.
R. W. SIMMONS, juge président.
Les courses commenceront à 2 heures de l'après-midi. Entrée au Grand Stand, 50 cents.
9 déc—4 mois.

ASSURANCES.

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY OF NEW-ORLEANS.

(Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.)

Dix-neuvième rapport annuel.

Conformément à l'Article 10 de la Charte, cette Compagnie fait le rapport suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1893:

Primes de feu de la ville reçues	$40,060 54	
Ajoutées: primes non acquises pour 1892	19,382 89	
	$59,443 43	
Déduire Primes non acquises de 1893	17,861 55	$41,581 88
Pertes par le feu	$6 738 15	
Pertes par le feu non ajustées ou non payées	AUCUNES.	
Dépenses générales, incluant primes remboursées réassurances, commissions, taxes, etc	18,197 70	$24,935 85
Profits net		$16,646 03

PASSIF.

Argent en banque et comptant	$30,615 58	
Billets recevables prêts sur collatéraux actions diverses, etc	57,372 31	
Primes en cours de collection	6,157 39	
Meubles de bureau et installations	2,000 00	$96,145 28

Le rapport ci dessus est une vraie et correcte copie des livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nouvelle Orléans.
OTTO THOMAN, Président.
B. W. SEAWELL, Jr., Secrétaire.

Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 30me jour de janvier 1894.
FRED. ZENGEL, Notaire.

Conseil de Direction.

Peter Blaise.	F. L. Matthews.
H Borey	Thos. O'Connor.
Peter Foerr.	A. H. Sieward.
John Everett.	Jacob Schoen.
Pat. Egan.	J. H. Schiermann.
John Fitzpatrick.	Otto Thoman.
C. Taylor Gauche.	F. B. Thriffiley.
Toby Hart.	Chas. Wirth.
J. Larroque.	Geo. Zetzmann.

2 fév—2 4 11 18 25

Pianos -:- -:- Pleyel
Venant d'arriver de Paris.
Venez les voir
Et entendre leur
Admirable son.
PLUS BEAU QUE JAMAIS
L. Grunewald Co. L'td
No 127 RUE DU CANAL.
Agent pour tout le Sud.
24janv—1an

W. G. COYLE & CO.,
CHARBON, COKE.
Pittsburg, Anthracite, Alabama Cannel et Coke de Gaz et Combustible.
Charbon en chalands pour planteurs sucriers
BUREAUX:
47 - - Rue Carondelet - - 47
1er sept—6m—dim mar jeud

Bains de vapeur turcs et russes.
BAINS Pour Messieurs de 8 a. m. à 11 a. m., tous les jours excepté aux heures des jours réservés aux Dames.
Aussi Bains chauds et froids de soufre liquide.
Etablissement ouvert les Dimanches jusqu'à 4 p. m. A trois îlets de la rue du Canal.
Nos 102 à 106 RUE CONTI **BAINS**
EUG. GAUPP, Propriétaire.
27 juil 1 an

BOUCHERS.
Important.
—LES BATISSES DU—
People's Slaughter-House & Refrigerating Company,
Sont maintenant en pleine opération, et vous êtes invités à venir les visiter.
D. JACKSON, Président.
21 janv—

CHARTE

—DE LA—

Compagnie d'Assurances des Marchands

(Merchants' Insurance Company)

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier, de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième.

Pardevant moi, George Covington Préot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans), elles déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et conventions qui suivent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANT'S INSURANCE COMPANY;" son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation, ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la présente date; de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice; d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles; d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, d'assumer toutes les obligations de la "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans" dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite "Merchants' Mutual Insurance Company," dûment remis et retournés à cette Compagnie; de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés; de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation; de modifier et d'amender son gré les dits règlements; d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches, et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants' Mutual Insurance Company." Son but et son objet, sont par les présentes indiqués expressément comme suit:

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le frêt des navires, bateaux à vapeur, articles, produits, marchandises, espèces, lingots, commissions, profits, billets de banques, change et autres certificats de dette, profits maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte, et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.

3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle-même accepté.

4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette Compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000) divisés en et représentés par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions se paieront en argent lorsqu'on y souscrira, ou elles pourront être émises pleinement payées au pair, en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et surtout elles pourront être émises pleinement payées au pair, par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 8 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui aura lieu au bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote que le détenteur pourra déposer en personne, ou par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où on ne parviendrait pas à élire les Directeurs, pour une raison quelconque, le jour fixé, une nouvelle élection aurait lieu dès que cela serait possible, après un avis de 10 jours préalablement publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoqués dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec l'assentiment des trois-quarts des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds-capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds-capital; et en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de stock qu'il possède; une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, ou par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet, après avis antérieur pendant trente jours par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées; et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir: Joseph A. Shakspeare, D. A. Chaffraix, A. Xiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayme Magi, John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James S. Zacharie, W. H. Bofinger; avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Rolla A. Tichenor, tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture en eût été dûment faite.

(Original signé):
H. C. BOUCHER et autres.
JAS. GUYOL.
R. A. TICHENOR.
GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurances des Marchands, a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 488, folio

Nouvelle-Orléans, Lne., 11 janvier 1893.
[Signé] GEO. GUINAULT
Député Annotateur des Hypothèques.

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci-dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurance des Marchands et du certificat d'enregistrement là dessus endossé, maintenant enregistré dans les archives courantes de mes actes notariés.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11me jour de janvier A. D. 1893.

{SCEAU} GEORGE C. PREOT, Notaire Public.

15 janv—5 fen 30